Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220224-DEC202212-AU

24 FEV 2022

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202212
FINANCES ;
Avenant au contrat de location d'un véhicule frigorifique sans chauffeur
Pour le portage de repas

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

VU la décision du Maire n° 202208 en date du 3 février 2022 décidant la signature d'un contrat avec la Société PETIT FORESTIER (Montmarault) assurant une prestation location d'un véhicule frigorifique sans chauffeur conformément aux attentes de la Commune au prix de 711€ HT le forfait mensuel de 2 000 Km, et 7.62€ le prix des 100 kilomètres supplémentaires.

CONSIDERANT la proposition de location de la société PETIT FORESTIER pour un véhicule FIAT Doblo désigné sous le n° de parc 105656,

CONSIDERANT que la proposition faite correspond aux attentes de la Commune,

DECIDE la signature de l'avenant au contrat de location n°2201 A186 109276

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)